

Réflexions relatives au projet d'étude « bois-énergie » du syndicat mixte du pays de Saint-Brieuc

Dans le cadre de son année de transition 2013, le Conseil régional a fait le choix de faciliter les réflexions stratégiques dans les pays, en leur attribuant une enveloppe spécifique. Le Conseil régional demande, sur ces projets, un avis du Conseil de développement.

Le Syndicat mixte du pays a choisi de solliciter cette enveloppe pour mener une étude relative à la mise en place d'une filière bois énergie sur le territoire.

Le cahier des charges de l'étude a donc fait l'objet d'une présentation devant le Conseil d'administration et d'un échange. Le présent document synthétise donc les réflexions du Conseil de développement.

Un projet globalement pertinent

L'étude du Syndicat mixte du pays vise à évaluer la pertinence, et les conditions de mise en place d'une éventuelle filière bois énergie sur le Pays de Saint-Brieuc. Cette filière devrait être en mesure de mobiliser les différents gisements bois identifiés, tout en posant les conditions d'un maintien sinon d'un développement des gisements de bois bocages et forestiers.

Le Conseil de développement a souligné la pertinence globale d'une telle réflexion. En effet, plusieurs collectivités mettent en place ou projettent de s'équiper de chaudières bois ; des entreprises peuvent également s'équiper, tout comme les particuliers, qui cherchent des solutions de chauffage parfois moins chers, et a priori moins polluantes que les énergies classiques que sont le gaz, le fioul et l'électricité.

Dans ce contexte, il est légitime de s'interroger :

- sur la ressource en bois existante localement d'une part,
- sur les conditions de sa mobilisation, en vue de la préservation de cette ressource,
- et enfin, sur les opportunités de structuration d'une filière localement.

Car s'équiper d'une chaudière bois, laquelle serait ensuite alimentée par des bois issus de « lointaines » déforestations, ou bien se ferait au détriment de la qualité de l'eau, ne s'inscrirait dans une démarche durable.

On voit désormais apparaître des discours contradictoires sur le bois énergie ; certaines instances, jusque là enthousiastes, à l'instar de l'ADEME sont désormais prudentes sur le sujet.

Cette étude s'inscrit également dans deux documents stratégiques, élaborés à l'échelle du pays de Saint-Brieuc :

- le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, en cours d'élaboration, qui s'intéresse notamment à la préservation du bocage ;
- le Schéma de cohérence territoriale en cours de révision, qui aborde notamment les questions relatives à l'énergie et à la biodiversité.

A la vue de ces éléments, le Conseil de développement considère qu'une telle étude est globalement pertinente. Toutefois, sur la forme, le Conseil de développement regrette que le projet se soit concrétisé plutôt suite à une opportunité financière, qu'à une volonté partagée, de travailler sur le sujet.

Les réflexions incontournables

Le Conseil de développement souhaite souligner les points suivants, qui semblent particulièrement importants.

➤ **La prise en compte de la diversité des bois, et l'inscription de la réflexion dans une économie circulaire**

La ressource en bois est très diverse : bois forestiers, bois bocage, bois de bord de routes,... mais la ressource en bois est également composée de déchets de bois (déchets « verts », mais également bois industriels, bois issus de la déconstruction,...)

Le Conseil de développement étant favorable au développement d'une économie dite circulaire, il semble particulièrement intéressant de s'interroger également sur les possibilités de valorisation des déchets de bois. Compte tenu de leur composition, un certain nombre d'entre eux n'est toutefois aujourd'hui pas mobilisable. Cela ne pourrait-il pas évoluer à long terme ? Des préconisations en ce sens pourraient éventuellement émerger de la réflexion.

➤ **Un travail partenarial nécessaire, notamment avec les agriculteurs et les exploitants privés**

Le Conseil de développement insiste également sur l'importance de travailler, pour cette étude, avec la grande diversité des personnes concernées. Les collectivités publiques peuvent être des demandeurs, mais les entreprises et les particuliers peuvent en être également. La question de l'approvisionnement local doit donc se poser pour l'ensemble de ces acteurs... pour éviter d'importants kilomètres de transport par camion !

En parallèle, l'offre la plus importante concerne des propriétaires privés : agriculteurs, propriétaires forestiers privés. S'ils ne sont pas les plus facilement mobilisables, ils sont néanmoins des acteurs incontournables de la filière, qui doivent être impliqués.

➤ **Une vision prospective et globale de l'offre et de la demande**

L'intérêt de l'étude réside notamment dans la possibilité d'avoir une vision à moyen et long terme, de l'évolution de l'offre et de la demande en bois énergie.

Il semble également intéressant de tenir compte des projets hors du pays de Saint-Brieuc, mais suffisamment proches, pour avoir, malgré tout des conséquences sur la ressource en bois du territoire.

➤ **Quelle échelle pertinente pour une filière bois-énergie « locale » ?**

Ce questionnement amène plus globalement le Conseil de développement à s'interroger sur l'échelle pertinente pour une filière bois énergie locale. Le pays de Saint-Brieuc est un territoire relativement aggloméré ; une vision plus large de la filière (régionale ?) pourrait peut-être également avoir une pertinence.

Dans la mesure où l'étude vise également à répondre à ces questions, le Conseil de développement juge intéressant de la mener sur le pays de Saint-Brieuc.

Le Conseil de développement,
Octobre 2013.